



Parti Démocrate-Chrétien
DC Genève
Association de Lancy

ECHO de LANCY

Rédacteur resp.: Stéphane Lorenzini, 62C rte du Gd-Lancy, 1212 Grand-Lancy Septembre 1994 N° 104

BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN DE LANCY
Case postale, 1213 Petit-Lancy - CCP 12-12038-0

Il n'y a qu'une race, c'est la race humaine

(Votation fédérale sur la Loi antiraciste)

*“Le respect de la dignité humaine est l'essence de la loi antiraciste. L'histoire et l'actualité nous prouvent que tolérer des actes racistes menace la paix sociale et, à terme, notre démocratie” (LICRA, Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme). C'est pourquoi maints pays d'Europe dont l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la France, l'Autriche, l'Espagne et les pays nordiques ont devancé la Suisse en adoptant des mesures répressives pour lutter contre l'incitation à la haine raciale. Nos codes pénal et militaire restent, pour l'instant, lacunaires en cette matière, d'où la proposition du Conseil fédéral d'y introduire un nouvel article de loi qui sera **soumis au peuple suisse le 25 septembre prochain.***

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

A la base de cet article, il y a le Message du Conseil fédéral du 2 mars 1992 concernant la volonté de la Suisse d'adhérer à la "Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale" placée sous l'égide de l'ONU. Il va sans dire que la ratification de cette Convention antiraciste est totalement indépendante de l'adhésion à l'ONU. Depuis 1965, 137 pays l'ont signée, dont le Vatican qui, pourtant, n'est pas membre de l'ONU.

L'article 261 bis

Il faut bien se rendre compte qu'en Suisse la discrimination raciale n'est punissable que si elle s'accompagne de lésions corporelles ou de dommages à la propriété, sur dénonciation de la victime. Mais cette dernière ayant peur des représailles, elle renonce souvent à poursuivre les coupables. C'est pourquoi l'article 261 bis prévoit que, dans le cas où les faits auraient été perpétrés en public, ils soient punissables d'office, tout comme la propagande raciste, le révisionnisme et les atteintes racistes à la dignité humaine. Ces dispositions visent à maintenir une vie communautaire harmonieuse et l'équilibre entre les différentes identités culturelles qui cohabitent dans notre pays. Dans le cas où cet article viendrait à être accepté le 25 septembre prochain, toute personne l'ayant enfreint sera désormais punissable d'amendes allant jusqu'à 40'000 francs et de trois jours à trois mois de prison.

Un article foncièrement démocratique et social

Notre parti s'est toujours déclaré pour une totale égalité, tant entre hommes et femmes qu'entre Suisses et étrangers, suivant en cela les préceptes imprescriptibles des valeurs chrétiennes. **C'est pourquoi le Parti Démocrate-Chrétien vous recommande de vous déplacer nombreux aux urnes pour soutenir cette loi démocratique et sociale.**

Stéphane Lorenzini, Président

Les équipements sportifs à Lancy: état des lieux

Lors de la publication du Plan directeur communal 1982, celui-ci avait mis le doigt sur une infrastructure sportive et principalement footballistique insuffisante pour une ville de la taille de Lancy et ses 23'000 habitants. Avec la mise à

jour du Plan directeur 1994, force est de constater que la situation n'a guère évolué. Et pourtant, ce n'est pas par faute politique ou par manque d'imagination que les choses n'ont pratiquement pas bougé, bien au contraire! Mais à l'insuffisance de terrains disponibles sont venues s'ajouter de nombreuses difficultés, que ce soit d'ordre administratif, juridique, légal ou tout autre problème d'aménagement et de concertation.

Il convient toutefois de relever qu'au cours de cette législature, et après beaucoup d'efforts, plusieurs dossiers ont pu être réglés ou sont en voie de réalisation. Bilan et perspectives.

Les projets réalisés ou en voie de l'être

* Nouveauté dans le canton, utilisant les infrastructures de la piscine de Marignac, une **patinoire saisonnière** démontable a pu être installée sur le bassin moyen. Cette réalisation dont l'idée avait été émise il y a plusieurs années déjà a enfin pu être concrétisée et fonctionne depuis l'hiver 1992/93. Ouverte de mi-novembre à fin février, elle répond de manière appréciée aux jeunes et moins jeunes qui viennent s'ébattre.

* Après de nombreuses années de procédure et d'opposition, les **terrains des Fraisiers** ont connu au cours de l'automne dernier un heureux épilogue, fruit d'une concertation délicate avec le Groupement des habitants des Fraisiers. Les terrains en question ont pu être déclassés de zone verte à destination sportive

en zone sportive avec, toutefois, certaines restrictions: aucune construction ne sera autorisée, à l'exception de quatre mâts d'éclairage limités à 16 mètres de hauteur, d'une clôture et d'un accès aux futurs vestiaires. Sur ces bases-là, le Grand-Conseil a entériné le changement de zone le 8 octobre 1993. Le terrain d'entraînement en stabilisé a été remis en état durant l'été et les quatre mâts autorisés viennent d'être posés.

* A côté des terrains des Fraisiers, le projet de **vestiaires des Fraisiers** qui auraient dû être réalisés de manière imminente, il y a quatre ans, est enfin prêt. Mais il a fallu passer par la procédure du plan localisé de quartier pour le légaliser. Prévus en-dessous d'un futur parking à usage public de 40 places, sur le retour de chemin des Fraisiers, en bordure du chemin des Voirets, ces vestiaires devraient voir le jour dans le courant de l'année prochaine.

* A l'avenue du Curé-Baud, en face des tennis des Fraisiers, la construction d'une salle **omni-sports** homologuée est également programmée pour 1995. Elle sera enterrée pour l'essentiel, seulement 2,5 mètres sortiront du sol pour assurer notamment la lumière du jour.

* Dans le cadre de la **Fondation des Evaux**, à laquelle participe la commune de Lancy (pour 22%) en compagnie de Bernex, Confignon, Onex et la Ville de Genève, -Lancy en assume par ailleurs la présidence depuis janvier 1994 - la réalisation d'un **anneau d'athlétisme**, avec différents équipements complémentaires (sauts et lancers), est en cours. Il aura fallu sept ans pour que cette première étape du plan directeur des Evaux soit mise en oeuvre. Les installations seront à la disposition des sportifs dès août 1995.

Les projets à plus long terme

* Une seconde étape est prévue à moyen terme aux **Evaux**. Elle comprendra pour l'essentiel la construction de deux terrains de football supplémentaires.

* Avec le soutien de la Commission municipale des Sports, le Conseil administratif entend

réactiver le problème de l'usage des terrains des **Exercices de l'Arquebuse**, à St-Georges.

Le projet consisterait à réaménager un tant soit peu le terrain de football existant qui est pratiquement inutilisable et d'y prévoir un

Stade d'athlétisme des Evaux

deuxième dans le prolongement du premier, le tout de manière très simple, sans aucune construction, et donc parfaitement compatible avec le site. Ces deux terrains seraient exclusivement destinés à de l'entraînement. La difficulté réside dans le fait que nous nous situons à la fois en zone agricole et en zone de protection des Rives du Rhône. Cela nécessite par conséquent un changement de zones et partant l'intervention du Grand-Conseil. Une motion a été déposée dans ce sens-là au Parlement sous la signature de cinq députés, dont celle d'Olivier Lorenzini, ancien Conseiller municipal PDC lancéen, afin que la commission cantonale de l'aménagement du territoire examine cette question. Au vu des réactions antérieures tant au WWF que des mouvements écologistes, la bataille sera certainement rude, mais la question posée aura au moins le mérite d'ouvrir le débat et, espérons-le, de le faire avancer.

* Egalement en discussion depuis quelques années, le **Centre sportif intercommunal de La Chapelle** sur Carouge que Lancy et Planles-Ouates projetaient de réaliser conjointement sur les terrains de l'Hospice Général et de la Fondation Bona-Rapin est resté en veilleuse pendant de nombreux mois, faute d'avoir trouvé une solution satisfaisante au problème foncier. Avec l'arrivée du nouveau chef du Département des travaux publics et de

l'énergie, et sous l'impulsion des **Conseils Administratifs** des deux communes, les discussions ont pu reprendre et une solution alternative est actuellement à l'étude du côté des Cherpines, sur **Planles-**

Illustration Evaux Info

Ouates, avec l'appui du Département.

* Enfin, le dernier grand projet, celui de la **couverture partielle de la gare de la Praille** qui permettrait de récupérer 77'000 mètres carrés, constitue à n'en pas douter l'un des défis majeurs que les Autorités lancéennes se sont lancées. Projet ambitieux et de longue haleine, il fait toujours l'objet d'une demande de renseignements auprès du Département des travaux publics et de l'énergie. Diverses études complémentaires ont été sollicitées afin de s'assurer de la compatibilité d'une telle réalisation avec l'activité de la gare de la Praille et du passage plus que probable du TGV. Une analyse financière devra encore être faite pour se rendre compte de la viabilité d'un tel projet.

Ainsi donc, indépendamment des quelques projets d'équipements sportifs complémentaires ponctuels encore à prévoir, la stratégie est bien en place. Il faudra du temps et de la ténacité pour arriver au but, mais le jeu en vaut la chandelle quand on sait quel apport représente le sport dans l'équilibre de vie des uns et des autres et quel rôle socio-éducatif il joue auprès de nos jeunes.

C'est dans cet état d'esprit que les autorités lancéennes tentent d'oeuvrer.

Marco FÖLLMI, Maire

Un nouveau Président à Lancy

Lors de son assemblée générale annuelle qui s'est tenue cette année le 17 mai au Parc Chuit, un nouveau président de l'association PDC de Lancy a été élu en la personne de Monsieur Stéphane LORENZINI, 23 ans, étudiant en architecture à l'Université de Genève.

Stéphane Lorenzini est connu au sein du PDC pour sa riche activité durant son mandat de Président des Jeunes Démocrates-Chrétiens et notamment l'organisation d'une Université d'été en

1993, la première en Suisse. Nous espérons qu'il saura communiquer à notre association le dynamisme lié à sa jeunesse et s'inspirer de l'expérience des personnalités qui composent le PDC à Lancy. Nous tenons également à remercier chaleureusement M. Olivier Lorenzini qui quitte la présidence pour des raisons géographiques. Merci à lui d'avoir sagement dirigé notre groupe pendant ses 3 années de présidence. Laurent KOELLIKER
